

Association de défense des contribuables de Givors

<http://givors-contribuables.info>

givorscontribuables@voila.fr

Impôts locaux à Givors : la vérité

Au conseil municipal du 16 décembre 2010, Passi, le maire, a cité « le courrier de Canol » pour tenter de manière ridicule de démontrer que les impôts locaux étaient faibles à Givors et il récidive dans le journal municipal « Vivre à Givors » de février 2011.

Les contribuables jugeront eux-mêmes du mensonge quand ils recevront leur feuille d'impôt.

Mais revenons à ce que dit Canol.

Canol est une association de défense des contribuables à laquelle plusieurs membres de notre association sont adhérents.

Canol utilise un indicateur d'impôts : la moyenne d'impôt payé par habitant.

Cet indicateur ne peut pas être pertinent. Pourquoi ?

Parce que si vous prenez une ville comme Givors composée de nombreux très petits logements de faible valeur locative, vous aurez une moyenne par habitant faible, même si les taux sont élevés ; mais les contribuables qui habitent dans un logement de valeur locative normale (par exemple une petite villa...) paieront un impôt extrêmement élevé. C'est, bien sûr, le cas à Givors.

Le taux de la taxe d'habitation à Givors, l'un des plus élevés du département

Passi utilise également le document de Canol pour faire des comparaisons avec les taux de la taxe d'habitation. Elle est à Givors de 20,38 %, soit dans les huit plus élevées du département. Il ne parle pas, bien sûr, des centaines de communes qui ont un taux bien plus bas que celui de Givors mais des quelques unes qui ont un taux de taxe d'habitation plus élevé que chez nous...

Le taux du foncier bâti (payé par les propriétaires) bat tous les records à Givors !

Et voici ce que dit Canol et que Passi ne cite pas !

1) Le foncier bâti

Le foncier bâti est payé par les propriétaires.

Givors bat tous les records au niveau du taux : plus de 31,84 % ! En tête du peloton des communes du département avec Grigny. Les suivantes arrivent loin derrière avec des taux de l'ordre de 20 %... Autrement dit à Givors, les propriétaires paient au minimum 50 % de plus que dans les autres communes du département.

2) Les recettes fiscales par rapport aux autres recettes des communes

Givors est en tête des villes dans lesquelles les impôts locaux « ne constituent qu'un appoint » de ces recettes. Les impôts ne constituent que 31 % des recettes de la commune, les 69 % restants étant essentiellement des contributions de l'Etat. Et Passi crache dans la soupe quand il ne cesse de critiquer l'Etat !

3) Frais de personnel

Givors bat tous les records dans le département pour le coût du personnel par habitant ! 779 euros par habitant pour le coût du personnel, soit 65 % des dépenses de fonctionnement. Les frais de personnel ne cessent d'augmenter alors qu'il n'y a pas de nouveaux services créés.

4) Dette

Voir au verso l'article : « Passi l'esbroufe renie Vallin »

.../...

Budget : Passi l'esbroufe renie Vallin

Lors du même conseil municipal, Passi a présenté les orientations budgétaires pour les années à venir. Il a récidivé au conseil municipal qui a traité du budget et sur deux pages dans le Vivre à Givors de février 2011.

Il a avoué que les impôts locaux étaient très lourds à Givors puisqu'il propose de les réduire d'ici les prochaines élections municipales. « Pour attirer une nouvelle population », dit-il... Ah bon ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant puisqu'il est maire depuis 17 ans ?

Hélas, hélas ! Ne vous réjouissez pas trop vite!

D'abord la baisse de 1,2 % des taux sera largement compensée par l'actualisation des bases. La "réduction" d'impôts qu'il propose n'en est pas une d'autant plus qu'elle va intervenir après une augmentation de 2 % l'année dernière et après la « fiscalisation » des syndicats intercommunaux.

En quoi consiste cette « fiscalisation » ?

Auparavant la commune versait une contribution financière aux syndicats. L'ensemble de sa participation à tous les syndicats intercommunaux s'élève à 460 000 euros. Dans l'avenir la commune ne devra plus payer cette somme car les syndicats intercommunaux vont directement prélever leurs recettes sur votre feuille d'impôts.

Ainsi cette année, le taux de la taxe d'habitation va passer à 19,32 %, ce qui reste élevé compte tenu qu'il faudra ajouter à ce taux celui des syndicats, une partie pour le Grand Lyon (en substitution du département). Enfin, Passi et son adjoint qui sont délégués au Grand Lyon vont voter une augmentation d'environ 10 % de la taxe d'habitation issue du département qui est revenue au Grand Lyon.

Côté taxe foncière avec un taux de 30,20 % Givors se maintient dans le record d'un des fonciers bâtis les plus élevés du département.

Au final notre feuille d'impôt va considérablement s'alourdir !

M. Passi se vante d'avoir réduit le montant de la dette de la commune à presque zéro.

Financer exclusivement l'investissement en autofinancement (en cash) n'est pas le fait d'une bonne gestion. Les investissements lourds (équipements sportifs, scolaires, etc.) profitent à plusieurs générations et doivent donc être financés au moins pour partie par l'emprunt, ainsi la charge financière est répartie dans le temps et est moins lourde à supporter puisque plusieurs générations participeront aux financements des équipements.

Financer l'investissement en partie par l'emprunt aurait permis de pouvoir baisser significativement les impôts prélevés par la commune. Depuis 2000, ne pas avoir financé une partie de l'investissement par l'emprunt est un fait de mauvaise gestion. Un indicateur parle de lui-même, il s'agit du ratio de l'endettement par habitant

Le ratio du montant de la dette par habitant pour les villes de même importance que Givors est de 1205 euros par habitant alors qu'ici à Givors on atteint seulement 183 !

Le constat d'un tel déséquilibre ne fait que confirmer la mauvaise gestion de M. Passi qui plutôt que de financer l'investissement en partie par l'emprunt préfère écraser les contribuables d'impôts. (Contribuables qui sont des gens de catégorie moyenne).

M. Passi ne se prive pas d'insister que cela a été fait depuis 1995, c'est-à-dire depuis qu'il est maire (en réalité il l'a été par le conseil déjà en 1993). Il insiste beaucoup sur le niveau élevé de l'endettement de la commune lorsque C. Vallin était maire...

C. Vallin avait fait énormément de réalisations en surendettant la commune. C'en était arrivé à un point que la commune vendait ses immeubles pour pouvoir financer l'investissement. Ce fut le cas, par exemple, de la cité Croizat, de la cité Jean Cagne qui ont été vendues par la commune à la CODEGI, sa société d'économie mixte qui est devenue aujourd'hui Givors-développement.

Mais au fait, qu'a donc réalisé M. Passi depuis 1993 ? Qu'y a-t-il eu comme réalisations municipales ? **Rien !**

Givors, sans doute l'une des seules villes de France de 20 000 habitants qui n'a pas de salle de cinéma ni de véritable salle de spectacles, ce n'est pas faute de payer des impôts, mais pour quelle utilisation ?

M. Passi donne l'illusion de se réveiller après 17 ans en fait pour seulement agrandir un immeuble existant pour en faire la maison des sportifs et réhabiliter le moulin Moiroud pour en faire un centre culturel. Autrement rien de nouveau depuis 17 ans !

Il serait temps de se réveiller pour de bon.